

DENOMINATION DU POSTE

MEDECIN dans le cadre du Tracing (H/F)

- poste situé à LILLE - AMIENS

**DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE/ SOUS
DIRECTION ALERTE ET VEILLE / SERVICE VEILLE SANITAIRE**

CONTEXTE DU POSTE

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, le Service de Veille Sanitaire souhaite renforcer son équipe pluridisciplinaire spécialisée et dédiée à la gestion et à la réponse aux signaux et alertes.

Les missions de veille sanitaire visent à détecter le plus précocement possible tout événement anormal présentant un risque potentiel pour la santé de groupes de population, essentiellement dans les domaines des maladies transmissibles et de l'exposition à des agents toxiques environnementaux.

Dans le contexte actuel de Covid-19, afin d'empêcher une résurgence de l'épidémie lors du déconfinement, une stratégie du « tester, tracer, isoler » est mise en place.

Lors de l'identification de cas groupés (« cluster ») ou de la survenue de cas de Covid-19 au sein d'une collectivité à risque, la recherche de ses contacts (« contact tracing ») est effectuée par les ARS au sein du service de la Veille sanitaire.

MISSIONS PRINCIPALES

INVESTIGATIONS SANITAIRES – PILOTAGE ET EXPERTISE MEDICALE AU SEIN DE L'EQUIPE DE TRACING

Dans le cas d'un signalement Covid-19 en collectivité à risque (telle que définie par la DGS) :

- ▷ Effectuer le contact tracing autour du ou des cas confirmés :
 - Retracer par un interrogatoire téléphonique son parcours en période de contagiosité
 - Identifier toutes les personnes susceptibles d'avoir été contaminées dans la collectivité, selon la définition du contact à risque établie par Santé publique France (SpF)
 - S'assurer de la prise en compte du contact tracing familial/amical/professionnel par le médecin traitant et la brigade de l'Assurance Maladie et faire le lien si nécessaire
- ▷ Transmettre par téléphone les recommandations d'usage aux personnes identifiées comme contact à risque (période d'isolement à respecter, modalités de l'isolement, date des dépistages à effectuer, etc.)
- ▷ Evaluer la pertinence et la stratégie d'un dépistage organisé au sein de la collectivité, et prendre l'attache des partenaires et collectivités locales
- ▷ Effectuer le suivi des résultats de dépistage des contacts à risque
- ▷ Savoir reconnaître une situation répondant à la définition de cluster ou chaîne de transmission

Dans le cas d'un signalement de cluster ou de chaîne de transmission (telle que définie par SpF) :

- ▷ La même démarche que développée ci-dessus est à appliquer autour de chacun des cas confirmés
- ▷ En complément :
 - Evaluer au sein de la collectivité touchée les raisons de non maîtrise de la diffusion (non-respect des gestes barrière, diagnostic tardif des cas, difficultés à appliquer le protocole sanitaire, etc.) par une enquête téléphonique auprès des cas, des contacts et du responsable de la collectivité
 - Adapter les mesures de gestion dans la collectivité pour parvenir à la maîtrise de la circulation virale (organisation de l'isolement dans la collectivité, campagnes de dépistage, etc.)

- Contribuer à l'organisation d'une intervention sur site lorsque l'évolution du cluster l'exige, visant à apporter un appui épidémiologique à la collectivité concernée
- Informer le référent régional ARS et Santé publique France de l'existence d'un nouveau cluster

Le médecin contact traceur fait partie d'une équipe pluridisciplinaire comportant des médecins, infirmiers, ou traceurs non professionnels de santé. Le rôle du médecin est à la fois de participer pleinement à la gestion de dossiers de tracing, et d'autre part d'apporter son expertise médicale. L'équipe de tracing est encadrée par des cadres coordonnateurs en charge de l'animation d'équipe, et par un médecin ARS référent qui apporte son expertise aux questions des traceurs.

Un dossier ainsi qu'une formation sont délivrés à la prise de poste en vue de la prise de connaissance des textes réglementaires, instructions et recommandations nécessaires au tracing, ainsi qu'à la découverte de l'environnement de travail (applications, procédures, etc.).

INTERACTIONS ET CONDITIONS D'EXERCICE

L'enquêteur sanitaire est en lien permanent avec les directions de l'ARS actives dans la gestion de crise et les partenaires externes (Assurance maladie, Santé publique France, Education Nationale, Conseils départementaux, Préfecture, EHPAD, établissements de santé, professionnels de santé libéraux, etc.).

Les horaires de travail sont de 39h hebdomadaires, hors intervention en astreinte (les week-ends et jours fériés).

Poste soumis à la Déclaration Publique d'Intérêt : NON

ELEMENTS STATUTAIRES

Réf. RIME :	FP2AFS11 - Chargée/Chargé de surveillance, d'alerte et d'urgence sanitaire
Réf. E-T :	Chargé(e) alertes et d'urgences sanitaires (SAN-100-A)
Réf. UCANSS :	-
Réf. Emploi ARS HDF :	ENQUETEUR SANITAIRE
CDD de droit public	Début : dès que possible _ Fin : 31 décembre 2020
Rémunération :	CATEGORIE A – Tracing profil médical : 3700 € mensuels bruts, hors astreintes.

COMPETENCES REQUISES

PROFIL RECHERCHE :

Toute personne volontaire et ayant une forte disponibilité (week-end inclus) :

- Etudiants en médecine ayant finalisé leur cursus universitaire ; médecins remplaçants

Compétences requises* pour le poste :

Compétences*	
SAVOIR-FAIRE :	
SUIVI ET INSTRUCTION DE DOSSIERS	++
ESPRIT DE SYNTHÈSE / PRISE DE RECUL / ANALYSE	+++
REPORTING, Notions de BUREAUTIQUE (Word, Excel, PowerPoint, Outlook)	+
SAVOIR-ÊTRE :	
RIGUEUR	+++
ALERTE / RENDRE COMPTE	+++
TRAVAIL EN ÉQUIPE / PARTAGE DE L'INFORMATION	++
REACTIVITÉ / ADAPTABILITÉ	+++
AISANCE TÉLÉPHONIQUE ET À LA COMMUNICATION ORALE	++
RÉSISTANCE À LA PRESSION / MAÎTRISE DE SOI	+++
DISCRETION / CONFIDENTIALITÉ/ RESPECT DU SECRET MÉDICAL ou PROFESSIONNEL	+++
DISPONIBILITÉ / PONCTUALITÉ	++

Dépôt de candidature :

Merci d'adresser CV + lettre de motivation à :
ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr